

DÉCLARATION FINALE

DES PARTICIPANTS AU FORUM SYNDICAL DU SOMMET DES PEUPLES DES AMÉRIQUES

QUÉBEC, 18 AVRIL 2001

Des générations d'hommes et de femmes syndicalistes ont lutté pour que soient reconnus dans des textes les droits du travail. Les grandes conventions internationales reconnaissent les droits syndicaux comme des droits humains fondamentaux. La libéralisation des échanges et la globalisation des marchés doivent donc être soumises à leur respect.

En conséquence, nous, des organisations syndicales des Amériques, revendiquons une intégration économique qui respecte les droits des peuples et favorise l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Mais nous plaidons pour un modèle d'intégration qui favorise la coopération des groupes de travailleuses et de travailleurs les uns avec les autres plutôt que pour un modèle qui les met en concurrence les uns contre les autres. Nous réclamons un système qui subordonne la concurrence économique à l'atteinte de l'égalité entre les peuples.

Nous croyons en l'interdépendance des sociétés, qui doivent travailler conjointement et solidairement à l'amélioration de leur sort. Nous appelons à l'ouverture des Amériques. Nous souhaitons l'unification des efforts de tous ceux et celles qui oeuvrent à rendre la vie meilleure.

Pour nous, l'intégration continentale doit signifier la multiplication des échanges politiques, culturels et commerciaux entre les peuples. Mais elle ne doit pas favoriser l'hégémonie d'un pays, de ses produits et de sa culture sur tous les autres via les échanges commerciaux.

Nous voulons travailler au resserrement des liens entre les hommes et les femmes qui habitent ce continent. Nous nous inspirons pour ce faire des valeurs de partage et de justice qui ont fondé et ont nourri le mouvement syndical.

Nous nous engageons à contribuer à la construction d'Amériques justes, démocratiques et solidaires. Notre contribution sera d'autant plus significative que nous consoliderons en même temps les forces syndicales des Amériques.

Plus que du commerce

L'un des projets des dirigeants de nos pays est la conclusion d'un accord créant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Cette dernière est négociée dans le plus grand secret, en l'absence de tout débat démocratique. Mais tout indique que ses promoteurs s'efforcent d'y reproduire les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), des orientations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du défunt Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

L'ALÉNA n'est pas un simple accord commercial facilitant la circulation des biens et des services. C'est un instrument du néolibéralisme, dont le but ultime est d'assurer la suprématie de la loi du marché sur toute autre règle édictée par les États nationaux.

Les dispositions sur la protection des investissements, notamment, restreignent la capacité des gouvernements à légiférer pour protéger l'intérêt public. En vertu de cette « charte des droits et libertés des investisseurs », une entreprise privée peut poursuivre pour profits non réalisés un gouvernement qui aurait adopté une législation ou un règlement interdisant un projet d'investissement. Et ce, même si cette intervention de l'État vise à protéger la santé publique ou les réserves d'eau potable.

Il en va de même des dispositions sur la protection de la propriété intellectuelle, qui empêchent les transferts technologiques en faveur des économies les plus faibles.

La soumission des États aux volontés des transnationales et des pouvoirs financiers, la prépondérance accordée aux intérêts privés sur l'intérêt public, constituent un recul pour les peuples, qui contrôlèrent de moins en moins leur sort, s'ils se laissaient imposer cette façon de faire.

Des effets semblables

Si la ZLÉA est une copie conforme de l'ALÉNA, elle aura des effets semblables sur les conditions de travail et de vie de millions d'hommes et de femmes vivant sur ce continent libéralisé :

- les emplois stables et bien rémunérés diminueront ;
- la précarisation du travail s'accroîtra ;
- le travail informel et le travail autonome continueront de proliférer ;
- les zones franches d'exportation et, avec elles, les pires formes d'exploitation se multiplieront ;
- une pression à la baisse s'exercera sur les programmes sociaux ;
- les droits à la santé, à l'éducation et à la protection sociale seront ravalés au rang de services commerciaux ;
- l'exercice des droits syndicaux sera de plus en plus difficile ;
- la protection de l'environnement sera davantage menacée ;
- les législations du travail et les normes internationales du travail seront de moins en moins respectées.

Pires avec la ZLÉA

Les effets néfastes d'une ZLÉA calquée sur l'ALÉNA et l'AMI seraient pires parce que les pays mis en présence accusent des disparités considérables. Ces accords de type néolibéral ne prévoient aucune disposition de soutien au développement, aucun mécanisme d'adaptation des économies et des sociétés moins bien préparées à affronter une concurrence féroce.

On sait que les rapports de travail sont déjà durs dans toutes les régions du continent. Au Nord, pendant que l'insécurité d'emploi et la précarité se généralisent, le fardeau des tâches s'alourdit. Les obstacles à la syndicalisation et à la libre

négociation sont difficiles à franchir aux États-Unis. Au Canada, les menaces constantes de délocalisation et de transfert de la production en sous-traitance affaiblissent nos rapports de force. Les gouvernements n'hésitent pas à légiférer contre les syndicats niant ainsi leur droit à la libre négociation et à la grève.

Au Sud, les limites à l'exercice des libertés syndicales et du droit à la négociation s'accompagnent souvent d'atteintes à l'intégrité physique et morale des syndicalistes. En 1999, l'Amérique latine a détenu, avec 90 assassinats, le triste record mondial du nombre de syndicalistes assassinés. Soixante-neuf d'entre eux étaient tués en Colombie. Sept cent vingt-huit syndicalistes ont été victimes de coups et blessures et 2 023 ont été arrêtés ou détenus provisoirement. Soixante-deux grèves et manifestations ont été brutalement réprimées, 3 214 syndicalistes harcelés et menacés, y compris de menaces de mort. Et ces violences contre les membres des syndicats font rarement l'objet d'une enquête. À titre d'exemple, entre 1985 et 1998, 1 158 paysans ont été tués au Brésil. Seulement 86 cas ont été portés devant les tribunaux.

Nous proposons :

- Que toute discussion ou négociation entre les gouvernements visant une plus grande intégration s'effectuent dans une totale transparence. Les parlementaires et la société civile doivent avoir accès à toute l'information pertinente, pouvoir en débattre et faire des choix démocratiques sur les ententes à conclure.
- Que les organisations syndicales soient associées aux prises de décisions qui concernent les travailleurs et les travailleuses. Des structures permanentes de consultation et de suivi doivent être mises en place un peu à l'exemple de celles instituées en Europe.
- Que l'on intègre à tout éventuel accord commercial le respect des droits fondamentaux du travail : le droit à la syndicalisation et à la négociation collective, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la non-discrimination en emploi.
- Que le respect de ces droits constitue une condition d'adhésion à ces accords; que, conséquemment, le non-respect de ces droits entraîne des sanctions au même titre que toute violation d'autres dispositions des accords; que des mécanismes de suivi et d'application contraignants soient prévus.
- Que les gouvernements conservent intégralement les moyens de protéger et promouvoir la culture de leurs peuples. Qu'ils puissent pour ce faire soutenir les industries culturelles nationales.
- Qu'on mette en place des programmes de soutien au développement économique des pays les plus démunis; que des périodes d'adaptation qui tiennent compte des spécificités de chacun leur soient consenties ; que des programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre soient offerts aux travailleurs et travailleuses victimes de mises à pied ou qui subissent les transformations profondes de leurs milieux de travail.

- Qu'on mette en œuvre des mécanismes favorisant l'amélioration des conditions de vie et de travail (notamment en matière de santé et sécurité), de même que l'amélioration de la protection sociale pour atteindre les plus hauts niveaux des pays participants.
- Que les gouvernements s'assurent que les règles concernant les mouvements de capitaux et les investissements ne limitent en rien leur capacité démocratique de défendre le bien commun de leur population; ils doivent garder intacte leur capacité de protéger l'environnement et celle de préserver précieusement le droit de leur population à la santé, à l'éducation et au bien-être ; ils doivent pouvoir intervenir librement pour favoriser le développement de leurs régions ou consolider leur économie nationale.

Nos engagements

Nous nous engageons à renforcer et consolider le mouvement syndical des Amériques pour en faire un acteur incontournable de la coopération entre les peuples.

Nous nous engageons à resserrer les liens entre nos organisations et à coordonner nos luttes. Nous multiplierons pour ce faire les échanges entre nous et mettrons sur pied des réseaux d'information permanente.

Dans chacun de nos pays, nous exigerons de nos gouvernements qu'ils assujettissent les accords commerciaux au bien commun des populations; pour ce faire, ils ne doivent renoncer à aucun des pouvoirs qui leur permettent de défendre et promouvoir les services publics et le développement économique de leur pays.

Nous appelons nos organisations nationales et les structures régionales de nos organisations internationales, de même que l'Alliance sociale continentale (ASC) à mettre en place des mécanismes de surveillance des agissements des entreprises multinationales et des gouvernements, en ce qui concerne le respect des droits humains et des droits fondamentaux du travail.

Avec les structures régionales de nos organisations internationales, nous participerons à l'organisation de conférences syndicales sous-régionales pour surveiller le processus d'intégration des Amériques, combattre les violations des droits individuels et collectifs et promouvoir nos alternatives.

Nous travaillerons au développement et à la précision de ces alternatives, spécialement en matière de travail.

Nous participerons à des activités syndicales communes pour le respect et la promotion des droits syndicaux que nous demandons aux structures régionales de nos organisations internationales d'organiser.

Nous nous retrouverons au sein d'une conférence syndicale à l'occasion du prochain Forum social mondial, à Porto Allegre en 2002. ☺